

# NCS1, Loi Travail et le NEC Autant d'attaques contre les salariés

## Actualité Générale Groupe PSA

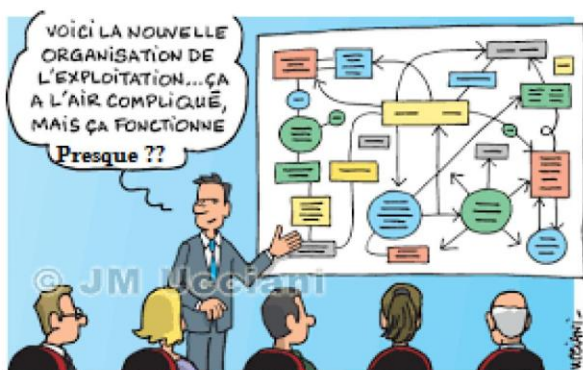
### NCS1 et NEC :

C'est toujours au détriment des salariés que sont signés ces accords : Le Système 3 où est fabriqué la DS5 en est un triste exemple. La tournée de L'après-midi c'est 9h40 au TAF, avec une pause casse-croûte amputée volontairement par la direction. Les conditions de travail sont déplorables, rien n'est fait ou mis en place par la direction pour améliorer la situation. Et à cela vient s'ajouter d'autres problèmes d'insécurité aux niveaux de certains parkings où il y a engorgement et de gros soucis d'éclairage. Qui est responsable de toute cette pagaille ??

### INFO /CE

On est toujours dans l'urgence d'une organisation qui est dans la précipitation. Les CE extra en sont la démonstration récurrente, avec toujours le même motif « Modification du Calendrier ».

Quand allons-nous travailler dans la sérénité avec une organisation saine et réaliste ??



### INFO/CHSCT

Dans le NEC la direction avec l'aval des signataires ont monté une stratégie concernant l'instance de coordination des CHSCT de PCA et écar-

ter la CGT de cette instance. Nous l'avons dénoncé dans une déclaration commune. Le vote des salariés du groupe n'est pas représentatif de la réalité syndicale, la CGT pèse 30,8 % au niveau du groupe et nous allons certainement avoir très peu de représentants sur l'ensemble de tous les CHSCT du Groupe, voilà ce qu'est l'équité chez PCA.

### Tenue Image ou pas tenue Image ?



Concernant la problématique du port de la tenue dite image, les choses sont très claires, la direction ne peut pas imposer une tenue qui n'est pas en adéquation avec le poste de travail et encore moins imposer une couleur, un style de vêtements. Nous citons l'inspecteur du travail sur ce sujet :

« Considérant que l'employeur ne peut apporter des restrictions à la liberté de se vêtir et imposer le port d'une tenue vestimentaire déterminée que lorsque cela est justifié par la nature de la tâche à accomplir et proportionné au but recherché, notamment pour des raisons d'hygiène et de sécurité ou l'intérêt de la clientèle, en application de l'article L.1121-1 du code du travail. »

Si vous rencontrez des problèmes sur ce sujet contactez un délégué CGT, il pourra vous aider.



## L'impact du NEC.

L'avenir des salariés d'EVN discuté sans la CGT suite au NEC, les commissions paritaires organisées par la direction centrale excluent la CGT non signataire du NEC.

Ces commissions paritaires ont pour but de discuter à quelle sauce les salariés menacés d'externalisation vont être mangés.

Concernant les salariés d'EVN, la 1ère réunion a eu lieu ce mardi 6 septembre. La 2ème aura lieu le 20 septembre.:

La direction prévoirait de faire durer la période de mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2017. Après cette date, l'activité EVN serait vendue à GAS, filiale de Gefco.

Ce n'est pas Gefco qui reprend officiellement l'activité car Gefco est encore sous le coup de deux plans de licenciements.

Les salariés qui refuseraient d'être vendus à GAS pourront revenir à PCA mais de fortes pressions sont à prévoir pour les en dissuader. PSA donnerait une prime de 8 000 € afin de garantir la différence de salaire entre PSA et GAS pendant 3 ans. Au-delà, les salariés à GAS subiraient une baisse de salaire.

Au-delà des commissions paritaires où la CGT est exclue, la direction est obligée de convoquer deux CCE pour acter sa décision de vendre l'activité.

Le NEC a été signé par toutes les organisations syndicales sauf la CGT, voilà le résultat de cette politique néfaste pour les salariés.



## Restons mobilisés contre la loi travail

Face au gouvernement, la CGT ne désarme toujours pas contre la Loi Travail. Ce n'est pas parce qu'un gouvernement minoritaire dans le pays passe une loi pro-patronale par la force que nous devons arrêter de manifester, au contraire !

La loi a peut-être été votée, mais les décrets d'application ne sont pas encore parus au Journal Officiel (il y aurait 134 décrets d'application !). Donc, la loi ne s'applique pas encore.

Le gouvernement va chercher à aller vite. Ne le laissons pas faire, maintenons la pression, mobilisons-nous !

## Face à la mobilisation, les gouvernements peuvent reculer comme pour le CPE en 2006.

Ainsi, la loi appelée CPE fut votée le 31 mars 2006, publiée au Journal Officiel le 2 avril et... abrogée par le même gouvernement Chirac - De Villepin sous la pression de la rue, des mobilisations, le 21 avril 2006, soit... moins d'un mois après !

**Mais il n'y a pas que la Loi Travail qui doit nous faire descendre dans la rue.**

**Toutes les grandes entreprises du pays, PSA en tête, voient leurs bénéfices exploser, en s'appuyant sur des accords d'entreprises pourris (NCS2) qui détruisent l'emploi, gèlent les salaires.**

Les actionnaires se gavent !

Les grands directeurs se goinfrent !

Et les salariés se serrent encore la ceinture !

**Pour la CGT, il est grand temps que les salariés réclament leur part !**

Quelles que soient nos revendications, seule la mobilisation des salariés peut changer les choses.

### **NON A LA FERMETURE D'ALSTOM**

C'est avec émotion et colère que nous avons appris la fermeture du site d'Alstom avec la suppression de 480 emplois, plus tous les emplois induits. Une fermeture d'usine synonyme de catastrophe pour la région. Nous avons connu en 2013, dans le groupe PSA, la fermeture d'Aulnay avec 3000 suppressions d'emplois à la clé. Partout les patrons appliquent les mêmes méthodes ; pour augmenter leurs profits au maximum, ils détruisent l'emploi d'un côté et intensifient l'exploitation pour les salariés restants. Il y en a ras le bol ! **Nous sommes aux côtés des travailleurs d'Alstom pour la défense de leurs emplois.**